



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

constaté à l'ouverture de la séance

Convoqués le 28 mai 2014

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 2014

Le 3 juin 2014 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, MONGIN Claude, *adjoint au Maire*, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, *adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick, *adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *adjoint au Maire*, BOURDEILLE Christian, *adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *adjoint au Maire*, SEVESTE Arnaud, *adjoint au Maire*, MASSON Isabelle, *adjoint au Maire*, USSEGLIO-VIRETTA Guy, RENAUDET Denis, ZUCCOLO Isabelle, BOURUMEAU Christophe, SIEVERT-PÉRE Guy Christian, MATHÉROT Olivier, VACHER Gérard, CHOULET Gérard (à partir du point VIII de l'ordre du jour), PORTE Dominique, BENOIT Dominique, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LANNERÉE Véronique, ARBON Sandrine, GIUDICELLI Sandrine, LEROY Virginie, BORDERIEUX Patricia, GANDARD François, JULIEN Virginie, MOISSET Christian.

Avaient donné pouvoir :

M.CHOULET Gérard à Mme Isabelle LENOIR (jusqu'au point VIII de l'ordre du jour)
Mme DANSOU Viviane à Mme Virginie LEROY

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Sprutta-Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

I – Procès verbal de la séance Conseil municipal du 29 mars 2014

Le Conseil municipal a adopté, *25 votes pour et 4 votes contre*, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014.

II - Compte-rendu des décisions du Maire (délibération n°71-2014)

En vertu des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a pris acte des décisions suivantes : **Décision n°2014-013** : contrat d'abonnement de gaz avec location du poste de détente avec GDF/SUEZ concernant l'hôtel de ville, 69 rue de Paris – **Décision n°2014-14** : contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société Brill'net de Touran-en-Brie.

III – Accueil de loisirs sans hébergement : organisation de mini-séjours – Été 2014 (délibération n°72-2014)

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, l'organisation de 3 mini-séjours de vacances accessoires aux accueils de loisirs sans hébergement au bénéfice de trois groupes de 24 enfants âgés de 7 à 17 ans et a fixé, *à l'unanimité*, la participation des familles à 5 demi-journées d'accueil avec repas (suivant tarifs prenant en compte les revenus et la composition de la famille arrêtés par le Conseil municipal pour l'année 2014) ainsi qu'une somme forfaitaire de 107 euros.

IV – Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année scolaire 2014/2015 (délibération n°73-2014)

Le Conseil municipal a décidé, *à l'unanimité*, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires et a fixé à 32 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2014/2015.

V – Bons culturels et sportifs – Année scolaire 2014/2015 (délibération n°74-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2015 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association Zumb'n Sister ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu en 2014 avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à respectivement 30 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2014/2015 et décidé, à l'unanimité, d'assouplir les conditions d'utilisation de ces bons en permettant le cumul des deux bons pour financer l'inscription à une même activité.

VI – Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2014/2015 (délibération n°75-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2014/2015, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2014, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande. **Fixé**, à l'unanimité, à 129,50 euros le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2014/2015.

VII – Régie de recettes enfance et petite enfance : acceptation de différents moyens de paiement (délibération n°76-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accepter comme moyens de paiement sur la régie enfance et petite enfance la carte bancaire y compris via Internet et les bons loisirs émis par la Caisse d'allocations familiales au bénéfice de certaines familles.

VIII – Personnel communal

Création d'un poste dans le cadre du dispositif « contrat d'avenir » (délibération n°77-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir ».

Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par le personnel enseignant (délibération n°78-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de rémunérer aux taux maximum fixés par le décret 2010-761 les enseignants volontaires intervenant, à la demande de la commune, pour des heures de surveillance ainsi que dans le cadre de l'étude surveillée et des activités périscolaires.

Revalorisation des montants de référence annuels de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP)

(délibération n°79-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'appliquer les montants annuels de référence de l'IEMP fixés par arrêté du 24 décembre 2012 et a autorisé, le maintien des montants annuels de référence antérieurs pour les agents relevant du cadre d'emploi des attachés et ceux, en poste dans la collectivité, relevant du grade d'adjoint administratif de 1^e classe.

Création de postes dans la filière animation (délibération n°80-2014)

Le Conseil municipal a décidé, par 25 votes pour et 4 abstentions, la création de 13 postes d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps complet pouvant être annualisé pour répondre aux besoins liés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et aux prévisions d'évolution de la fréquentation des accueils de loisirs sans hébergement induite par cette même réforme.

IX – Mise à la réforme de divers véhicules (délibération n°81-2014)

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, la mise à la réforme de 3 véhicules compte tenu de leur état de vétusté.

X – Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité de la région Ile de France – Année 2013 (délibération n°82-2014)

Le Conseil municipal a donné acte à Monsieur le Maire de l'utilisation de la dotation « Fonds de solidarité de la région Ile-de-France » d'un montant de 146 547 euros au titre de l'année 2013, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Équipement	Fonctionnement	Coût sur 2013	Dont FSRIF	% FSRIF
Cadre de vie/ aménagement	Voirie divers sites	Accessibilité PMR		15 170,00	2 500,00	16,48%
	* Site Mairie (PM, Etat Civil, Annexe)	Accessibilité PMR		94 592,00	15 000,00	15,86%
	Eglise	travaux de rénovation du patrimoine		392 934,00	6 000,00	1,53%
	Police municipale	construction d'un poste de police municipale		67 180,00	5 000,00	7,44%
	Divers sites	couverture Haut Débit		592 764,00	40 000,00	6,75%
		vidéo-protection		271 283,00	20 000,00	7,37%
		fleurissement		25 880,00	2 000,00	7,73%
Culture/Sport	Tennis	tennis couverts		1 275 967,00	20 000,00	1,57%
	Stade Laumondé	Vestiaires		653 841,00	20 000,00	3,06%
	Bibliothèque		livres	5 751,00	1 000,00	17,39%

Scolaire	Ecoles/Collège	aide aux familles c/c les fournitures scolaires	9 703,00	1 500,00	15,46%
	Collège/Lycées	aide aux familles c/c la mobilité des jeunes	86 566,00	10 947,00	12,65%
Enfance/Jeunesse	Accueil de loisirs sans hébergement	sorties enfants	11 134,00	1 500,00	13,47%
		sorties adolescents	4 777,00	1 000,00	20,93%
Petite enfance	Relais assistantes maternelles	activités d'éveil	635,00	100,00	15,75%
Total :			3 508 177,00	146 547,00	4,177%

XI – Subventions exceptionnelles de fonctionnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes :

- *Coopérative de l'école Victor-Hugo : 1650 euros (participation à l'organisation d'un séjour pédagogique en Angleterre au bénéfice de 55 élèves de deux classes de CM1) - (délibération n°83-2014)*
- *Coopérative de l'école Georges-Travers : 1300 euros (participation à l'organisation d'un séjour pédagogique « sport et nature » à la base de loisirs de Buthiers au bénéfice de 65 élèves de CE2, CM1 et CM2)- (délibération n°84-2014)*
- *Association sportive du collège Hutinel - section football : 1000 euros (participation au déplacement pour le championnat de France)- (délibération n°85-2014)*
- *Association Timéo : 500 euros (soutien au raid en roller-ski Oslo/Gretz-Armainvilliers au profit de la recherche sur le cancer cérébral pédiatrique présenté aux écoliers des écoles élémentaires Georges Travers et Victor Hugo dans le cadre d'une action de sensibilisation) - (délibération n°86-2014)*

XII – Décision modificative n°1 au budget primitif de la commune (délibération n°87-2014)

Le Conseil municipal a adopté, par 25 votes pour et 4 abstentions, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses			
• Article 6712	+ 5 800 euros	• Article 023	- 130 000 euros
• Article 673	+ 4 000 euros	• Article 6228	- 20 000 euros
• Article 678	+ 200 euros	• Article 6232	- 20 000 euros
• Article 6875	+ 185 000 euros	• Article 64111	- 25 000 euros
Section d'investissement - Dépenses			
• Article 15112	- 185 000 euros	• Article 2088	+ 55 000 euros
Section d'investissement - Recettes			
• Article 28 188	+ 0,60 euro	• Article 021	- 130 000 euros

XIII – Constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels pour le règlement de prestations

(délibération n°88-2014)

Le Conseil municipal a décidé, par 25 votes pour et 4 abstentions, de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels, semi-budgétaire de 185 000 euros et a décidé de prévoir la reprise de cette provision au compte 7875 dans le cas où ce risque viendrait à se concrétiser.

XIV – Convention temporaire d'occupation du domaine public (délibération n°89-2014)

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public sollicitée par Monsieur Romain Roubeyrie demeurant 38 bis rue de Paris et a fixé à 150 euros le montant annuel de la redevance d'occupation.

XV – Convention d'occupation du domaine public : société Kerbirio (nouvelle délibération) (délibération n°90-2014)

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, accepté de procéder au retrait de la délibération n°16-2014 du 3 mars 2014, approuvé la convention d'occupation du domaine public consentie à la société Kerbirio, fixé à 4 400 euros le montant annuel de la redevance d'occupation et signifié à la société qu'il lui appartenait d'inscrire cet ouvrage dans la base numérique des déclarations d'intention de travaux.

XVI – Prime AQUEX (délibération n°91-2014)

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le Président du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées de Gretz, Presles, Tournan et Liverdy (SICTEU) à solliciter, pour le compte de la commune la subvention AQUEX auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

VII – Vidéo protection urbaine : désignation des membres du comité d'éthique (délibération n°92-2014)

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, décidé de procéder à la modification de la composition du comité d'éthique de la vidéo protection urbaine désormais composé comme suit : Monsieur le Maire, Président du comité, Monsieur le procureur de la République ou son représentant, Madame le commissaire de police de Pontault-Combault ou son représentant, quatre membres de la liste majoritaire au Conseil municipal et 1 membre de la liste d'opposition au Conseil municipal.

Le Conseil municipal a ensuite procédé à la désignation des membres du comité au sein du Conseil municipal.

Étaient candidats :	
• liste « Union Gretzoise » :	Christian Bourdeille – Patrick Giovannoni – Sandrine Arbon – Marie-Paule Devauchelle
• liste « Changeons Gretz » :	Patricia Borderieux
Ont été désignés, à l'unanimité :	
	Christian Bourdeille – Patrick Giovannoni – Sandrine Arbon – Marie-Paule Devauchelle - Patricia Borderieux.

VIII – Schéma directeur d'assainissement : demande de subventions (délibération n°93-2014)

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels de la commune, toutes les subventions mobilisables dans le cadre du financement d'une étude relative à la révision du Schéma directeur d'assainissement de la commune de Gretz -Armainvilliers.

XIX – Charte Aqu'i'brie (délibération n°94-2014)

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la charte Aqu'i'Brie.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 4 juin 2014

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 4 juin 2014